

**Question avec demande de réponse écrite E-006397/2020
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

Anne Sander (PPE), **Franç Bogovič** (PPE), **Juan Ignacio Zoido Álvarez** (PPE), **Daniel Buda** (PPE), **Simone Schmiedtbauer** (PPE), **Balázs Hidvéghi** (PPE), **Annie Schreijer-Pierik** (PPE), **Michaela Šojdrová** (PPE), **Riho Terras** (PPE), **Irène Tolleret** (Renew), **Jérémy Decerle** (Renew), **Ulrike Müller** (Renew), **Petri Sarvamaa** (PPE), **Salvatore De Meo** (PPE), **Norbert Lins** (PPE), **Marlene Mortler** (PPE), **Dan-Ștefan Motreanu** (PPE)

Objet: Analyse d'impact de la stratégie «De la ferme à la table» et de la stratégie en faveur de la biodiversité

En mai 2020, la Commission a publié la stratégie «De la ferme à la table» et la stratégie en faveur de la biodiversité, qui comportent des objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2030 (mettre en jachère 10 % des terres agricoles, réduire les engrais chimiques de 20 %, réduire les pesticides chimiques de 50 %, obtenir une part de production biologique de 25 %, planter 3 milliards d'arbres, réduire de 50 % l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux d'élevage). La Commission européenne n'a pas encore publié d'analyse d'impact.

Or, dans son analyse d'impact du plan cible en matière de climat à l'horizon 2030, la Commission évoque une modélisation apportant une «estimation quantitative de ses effets», mais sans donner plus de détails sur les résultats. En outre, l'étude n'a pas été mise à disposition du public.

1. Quand la Commission prévoit-elle de publier l'analyse d'impact de sa stratégie «De la ferme à la table» et de sa stratégie en faveur de la biodiversité?
2. Ces analyses d'impact prendront-elles en compte tous les objectifs envisagés dans les deux stratégies? Évalueront-elles l'impact de chaque objectif séparément?
3. À la lumière des résultats de l'analyse d'impact sur le plan de la production agricole et sécurité alimentaire de l'UE, des revenus des agriculteurs, des prix et des importations/exportations, la Commission prévoit-elle de redéfinir les objectifs des deux stratégies s'ils s'avèrent insoutenables pour l'économie agricole européenne ou la perturbent fortement?